

**Déclaration de Zuraide Indarean pour le Conseil Municipal du 8 janvier 2020**  
**dans le cadre du point 4 à l'ordre du jour :**  
**« approbation carte communale après enquête publique »**

Alors que le bourg lui-même a du mal à avoir une vie propre, nous nous sommes demandés ce qui pouvait caractériser cette « véritable vie de quartier ». Nous n'avons pas trouvé de réponse. Et sommes toujours très perplexes sur leur définition. Apparemment, nous ne sommes pas les seuls...

Mais ce n'est pas l'essentiel.

Chacun tient à ce que le Pays Basque reste un Pays Basque vert et agricole, chacun s'insurge contre l'urbanisation galopante. Le cadre fixé à la commune pour la révision de sa carte communale vise à en limiter les ravages. Et si on est tous d'accord « globalement », chaque famille possédant des terres souhaite qu'une part de ses parcelles devienne constructible. C'est comme ça !

Le discret (\*) travail de préparation de la carte communale a conduit à un compromis entre ces aspirations antagoniques dont la présentation nous est apparue, après étude, fort discutable. (\* : le Conseil Municipal n'a jamais travaillé dessus, et il n'y a pas eu de concertation avec la population comme le relève le commissaire enquêteur dans sa conclusion).

Nous avons fait une étude précise, parcelle après parcelle, de toutes celles qui étaient concernées par un changement de zonage. Soit qu'elles passaient de « zone constructible » à « zone agricole ou naturelle », soit l'inverse. Nous avons constaté sur place que nombre de celles qui devenaient agricoles étaient déjà construites, puis avons constaté en mairie que beaucoup d'autres avaient fait l'objet de demandes de certificats d'urbanisme ou permis de construire dont une bonne partie était déjà accordée.

Au total, le bilan que nous avons tiré est clair : ce ne sont pas 48 ha qui reviennent à l'agriculture comme le rapport pourrait le laisser penser, mais moins de 5ha (vraisemblablement de l'ordre de 2 hectares d'autant que depuis notre étude nous savons que certains propriétaires ont déposé des demandes de permis).

Alors, nous ne pouvons accepter que notre remarque à ce sujet soit classée « Sans objet » par le commissaire enquêteur au prétexte que « devant le manque de justification des calculs effectués dans cette demande et la réponse du maître d'ouvrage ».

Monsieur le maire, nous maintenons notre remarque et disons que, sur ce point essentiel, la présentation de la carte communale est pour le moins trompeuse. Et nous sommes prêts à le justifier en faisant une présentation publique de notre étude afin de porter à la connaissance des Souraidars la réalité de ces transferts.

Par ailleurs nous sommes opposés au refus de constructibilité de certains lots limitrophes du bourg, ou au refus de maintenir la possibilité pour l'entreprise Pascal Massonde de s'agrandir (le commissaire enquêteur l'invite même à se délocaliser !)

Nous avons dit notre accord avec le cadre fixé par le SCoT pour la révision de la carte communale mais nous sommes très déçus par le résultat.

Souraïde le 8 janvier 2020